

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2013 - 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, G. VAILLANT , S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. AUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : F. ESMANGART de BOURNONVILLE, R. NOUNTCHONGOUÉ, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, E. GUILLOU.

Convocation : 8 octobre 2013

Secrétaire de séance : B. RAUD



MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE :

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour le renouvellement des marchés des assurances de la commune.

La consultation se décomposait en cinq lots distincts et les offres ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet Delta Consultant.

Après avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil municipal de retenir les propositions ci-dessous :

- Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes –
Société SMACL pour une prime annuelle de 4 336,46 €
- Lot n° 2- Responsabilité civile et risques annexes –
Société SMACL pour une prime annuelle de 1 057,82 €
- Lot n° 3- Protection juridique – Protection fonctionnelle-
Société Sarre et Moselle pour une prime annuelle de 602,00 €
- Lot n°4 – Véhicules à moteur – Auto-collaborateurs en mission –
Société Groupama pour une prime annuelle de 1 788,31 €
- Lot n°5 – Risques statutaires et risques annexes

Lot déclaré infructueux, les propositions reçues étant plus onéreuses que le contrat Groupe proposé par le Centre Départemental de Gestion de Loire-Atlantique.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve les marchés présentés et déclare le lot n° 5 infructueux.

Madame le Maire ou un adjoint est autorisé à signer les pièces à intervenir.

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE
GESTION POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Madame le Maire rappelle que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge des communes en vertu des textes régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des offres réceptionnées lors de la consultation pour les marchés d'assurance notamment pour le lot n° 5 – Risques statutaires, elle propose au conseil municipal d'adhérer au contrat d'assurance souscrit par le Centre Départemental de Gestion de Loire Atlantique.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat d'assurance statutaire souscrit par le centre départemental de gestion à compter du 1^{er} janvier 2014 aux conditions suivantes :

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :
Risques garantis : décès – accident du travail – maladie ordinaire – longue maladie/longue durée-maternité
Franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.
Taux : 5,30 %
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non-titulaires :
Risques garantis : accident de service/maladie professionnelle – maladies graves – maternité – paternité – adoption – maladie ordinaire
Franchise : 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
Taux : 1,10 %

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer le contrat à intervenir.

AVENANT MARCHÉS DE TRAVAUX – CENTRE BOURG :

Madame le Maire présente le projet d'avenant à intervenir avec les établissements GADAIS - COLAS pour les travaux du centre bourg.

Cet avenant est justifié par trois postes :

-Ajustement des quantités prévues aux marchés	5 373,10 €
-Impondérables de chantier	9 939,40 €
-Travaux complémentaires à la demande de la commune (parvis de l'église, paratonnerre, puits de la boulangerie, grilles d'eaux pluviales)	8 815,20 €
Soit H.T.	24 127,70 €

A ces postes , il est proposé au conseil municipal de rajouter la reprise totale du revêtement des rues des Grands Jardins et de la Distillerie ainsi que la ruelle des Jardinets pour un coût de 15 695,00 €H.T., à l'origine seule la reprise des tranchées était prévue, mais l'état de ces voies mérite une intervention sur la totalité de la surface.

Le projet d'avenant n° 2 s'élèverait ainsi à 39 822,70 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

AVENANT MARCHÉ -LA BASSE NOË

Madame le Maire présente à l'assemblée un projet d'avenant pour le lot maçonnerie en raison de travaux supplémentaires demandés par le bureau de contrôle SOCOTEC.

Cet avenant s'élève à 548,15 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à passer avec l'entreprise DOSSEUL-MORISSEAU pour un montant de 548,15 €H.T. et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

DÉCISION MODIFICATIVE :

Budget commune :

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses :

023 Virement à la section d'investissement 28 700 €

Recettes :

7325 Fonds délégation ressources intercommunales 16 000 €

74121 Dotations solidarité rurale 12 700 €

Investissement :

Dépenses :

2315 Installation matériels et outillages techniques 41 057 €

Recettes :

021 Autofinancement 28 700 €

1346 Participation pour voie et réseaux 12 357 €

Budget locaux commerciaux

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses

63512 Taxes Foncières 1 000,00 €

Recettes

752 Loyers 1 000,00 €

RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint e aux affaires scolaires, fait le point sur les démarches entreprises pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le groupe de travail s'est réuni deux fois et a dégagé quelques orientations.

Il reste beaucoup de questions à régler. Le groupe de travail s'est interrogé sur la gratuité des animations péri-éducatives qui seront proposées dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide la gratuité de ces animations péri-éducatives prévues sur le temps scolaire.

PERSONNEL COMMUNAL :

Emploi d'avenir :

Madame le Maire propose la création d'un emploi d'avenir au secrétariat de la Mairie afin de former un agent aux tâches de secrétariat.

Ce poste pourrait remplacer la mise à disposition du service de remplacement du Centre Départemental de Gestion actuellement en place. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention décide de créer un emploi d'avenir et charge Madame le Maire de lancer le recrutement.

Création d'un poste pour la pause méridienne :

La répartition des enfants par groupes pendant la pause repas du midi a été modifiée pour cette année scolaire. Le groupe des petits de l'école Saint Joseph est composé de 40 à 50 enfants et était encadré par un seul agent. Pour des raisons évidentes de sécurité, il a été mis provisoirement un agent en renfort. Nécessité de créer un poste supplémentaire d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour 2 heures par jour de classe. Coût : 280 heures/an soit 4 200 €/an. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 2heures/jour de classe.

Modification tableau des effectifs :

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2014 et de supprimer à la même date un poste d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, ceci pour permettre l'avancement d'un agent reçu récemment à l'examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de Madame le Maire.

Coordination nouveaux rythmes scolaires :

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires va demander du temps de travail au niveau de la coordination des différents intervenants. Actuellement il n'est pas possible d'affecter un agent des services administratifs sur ce dossier.

Il serait envisagé de recruter un agent pour une mission ponctuelle sur un an. A ce jour nous n'avons pas tous les éléments pour déterminer le temps de travail hebdomadaire.

Décision de principe sur 12h/hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2013.

Après délibération, le Conseil municipal décide de créer un poste pour une mission ponctuelle d'un an maximum et pour une durée hebdomadaire de 12 heures afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Ce poste sera rémunéré sur la base du premier échelon de la catégorie C.

Madame le Maire est chargée de pourvoir à ce poste.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2012 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU :

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2012 établi par la Communauté de Communes de Grand Lieu.

DESTOCKAGE D'OUVRAGES ESPACE JEAN DE LA FONTAINE

Monsieur Samuel Delaunay, adjoint responsable de l'Espace Jean de la Fontaine indique à l'assemblée qu'un déstockage des livres et revues non demandés par les lecteurs va être organisé le 26 octobre prochain.

Environ 1500 ouvrages vont être mis en vente et il convient de fixer les tarifs à appliquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs suivants pour le déstockage des ouvrages du 26 octobre 2013 :

- Romans adultes et ados, policiers, bandes dessinées et documentaires : 1,00 euro/pièce
- Magazines et revues (1 an d'abonnement) : 1,00 euro/pièce
- Romans enfants, petits documentaires, albums : 0,50 euro/pièce
- Magazines à l'unité : 0,50 euro/pièce.

Les lots d'inventus seront expédiés au pilon et sortis des stocks.

CONVENTION D'ÉDITION AGENDA COMMUNAL 2014

Monsieur Samuel Delaunay présente la convention d'édition pour la réalisation de l'agenda communal 2014 à passer avec la société Média-Horizon Imprimerie du Bocage.

Cette convention prévoit une participation financière de la commune à hauteur de 25 % maximum du coût de l'agenda soit 1 230,68 €

De plus, en cas de publicité insuffisante, la commune peut sortir du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention présentée et charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

REMISE GRACIEUSE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame le Maire , le Conseil municipal approuve la remise gracieuse d'une redevance d'assainissement 2012 pour un montant de 146,98 €

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les règles pour les élections municipales de 2014 notamment pour le prêt des salles communales et l'utilisation des fichiers électoraux.

Après délibération le Conseil municipal décide :

Salles de réunion : salle Henri IV (sous réserve des disponibilités des locaux)

*Petite salle : 10 prêts gratuits par liste d'ici le premier tour de scrutin

*Grande salle : 1 prêt gratuit par tour de scrutin et par liste

Listes électorales : il sera remis à leur demande un jeu d'étiquettes adresses du fichier électoral à chaque liste et ce par tour de scrutin.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT :

La Communauté de Communes de Grand -Lieu a engagé une démarche pour la mise en place du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Madame le Maire présente le projet de PLH et indique qu'une réunion d'information destinée aux élus municipaux doit se tenir mardi 22 octobre à la Communauté de Communes. Madame M.J. Dupont et Monsieur Frédéric Launay représenteront la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Urbanisme : Monsieur Frédéric Launay, adjoint, informe que l'affaire Pogu -Le Reucher a fait l'objet d'un jugement au tribunal correctionnel. L'intéressé a été condamné à remettre le terrain en état sous peine d'astreinte.

Sécurité routière : Madame Gisèle VAILLANT sollicite le conseil municipal pour l'organisation d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière à destination des scolaires. Les deux écoles sont favorables à cette action qui représente un coût d'environ 850,00 € pour la commune.

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition présentée.

Marché parc du château :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une entreprise est défailante sur le chantier du bâtiment Parc du château.

Malgré plusieurs relances cette entreprise n'a pas réalisé la prestation prévue et actuellement le chantier est bloqué.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de résilier le marché en cause s i la situation le demandait et de négocier avec une autre société pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à résilier le marché et à négocier avec une autre entreprise pour réaliser les travaux.

Dates à retenir :

- *Samedi 19 octobre : repas des aînés
- *Dimanche 10 novembre : commémoration armistice
- *Vendredi 15 novembre – 19h30 : accueil des nouveaux arrivants
- *Samedi 16 novembre : inauguration Centre bourg – Parc du château
- *Vendredi 29 novembre : réunion publique d'information
- *Dimanche 5 janvier 2014 : vœux du Maire

Prochaine réunion :
Lundi 18 novembre 2013 à 20h30